



CONTRAT D'ENGAGEMENT ŒUFS bio

Du jeudi 01 oct 2020 au 25 mars 2021

Entre : **l'adhérent** et **les producteurs**
Nom, prénom : Aline et Romain TIRVERT
Adresse : La Ferme aux Arondes
..... Chez Pabot
..... 24800 CHALAIS
Tél : 06 82 74 25 72
Mail : Certification bio : Ecocert

Référent : Valérie COUSTILLAS
v.coustillas24@gmail.com

Contact : 06 16 27 53 18 /

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Les producteurs s'engagent à livrer les œufs chaque semaine du 01/10/2020 au 25/03/2021. La période du contrat représente 25 livraisons. Il n'y aura pas de distribution le 24/12/2020.

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur lors des livraisons

	Prix unitaire	Nb de livraisons	Total en €
6 oeufs	2,40€	25	60€
12 oeufs	4,80€	25	120€
18 oeufs	7,20€	25	180€

Nombre de chèques :
(à l'ordre de M. Tirvert)

A BOULAZAC LE :
Les producteurs

l'adhérent consommateur

La ferme aux arondes

La ferme aux arondes c'est en résumé:

- une famille de paysans reconvertis et installés depuis 2016
- 13 ha situés dans le Parc Régional Périgord Limousin
- plusieurs poulaillers pouvant accueillir jusqu'à 250 poules pondeuses
- une vingtaine de brebis
- trois chèvres
- des jardins, des arbres fruitiers
- l'ensemble des terres, animaux et productions est certifié bio par Ecocert

Nos poules pondent des œufs bio que nous commercialisons en vente directe (amap, marchés, boutique de producteur). Elles sont élevées à la ferme depuis l'âge de 1 jour, elles ne sont pas ébecquées, elles bénéficient de grands parcours arborés, de poulailler sur terre battue et elles pondent sur des nids de foin. Elles sont nourries avec un mélange préparé à la ferme avec des céréales bio, des plantes et légumes du jardin. Nous leur donnons des traitements préventifs à base de plantes.

Le ramassage et le tri des œufs est fait à la main.

C'est bio, oui mais encore...

- pas de lumière artificielle dans les poulaillers (autorisé en bio)
- pas de mutilation animale : les poulettes n'ont pas été époulinées (l'épouillage est autorisé en bio, c'est une opération réalisée peu après la naissance du poussin pour lui couper une partie du bec)
- de grands parcours et des grands poulaillers : nos poules ont accès au minimum à 20m²/poule en extérieur (le cahier des charges en bio préconise 10m² par poule mais autorise au minimum 4m²/poule)
- nous ne réformons pas nos poules à l'âge de 18 mois. Nous les gardons 2 à 3 ans et nous les vendons vivantes à des particuliers.
- en projet : passer en reproduction naturelle à la ferme et ne plus acheter de poussins de 1 jour issus d'accouvoirs industriels

N° de producteur d' œufs : 0 FR 24 214

Organisme certificateur : Ecocert

La ferme aux arondes
Aline et Romain Tirvert
Chez Pabot – 24800 Chalais
lafermeauxarondes@gmail.com
06 82 74 25 72